



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **9 juin 2008**

Délibération n° 2008-0118

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Association du village des créateurs du passage Thiaffait - Convention triennale 2006-2008 -  
Subvention 2008 - Avenant n° 2

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux  
entreprises - Pôle innovation

**Rapporteur : Monsieur Collomb**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 mai 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 juin 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Meunier, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Terracher, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Bernard R), Philip, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse (pouvoir à Mme Vallaud-Belkacem), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Auroy (pouvoir à M. Léonard), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Deschamps (pouvoir à M. Ariagno), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Gignoux (pouvoir à Mme Dagonne), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mme Pesson (pouvoir à Mme Gelas), MM. Suchet (pouvoir à M. Bouju), Terrot (pouvoir à M. Barret), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Pédrini), Yérémiann (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Barge, Darne JC., Galliano, Joly, Kabalo, Louis, Turcas.

## **Séance publique du 9 juin 2008**

### **Délibération n° 2008-0118**

commission principale :

objet : **Association du village des créateurs du passage Thiaffait - Convention triennale 2006-2008 - Subvention 2008 - Avenant n° 2**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 21 mai 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La politique de Lyon Vision Mode, conduite par la Communauté urbaine et inscrite dans la démarche de "Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise", a défini un axe de développement concernant le soutien à la création et au rayonnement de Lyon.

Le village des créateurs du passage Thiaffait constitue un outil de développement économique pour accompagner les jeunes entreprises de mode de la région lyonnaise dans un format pépinière d'entreprises. Il renforce le dispositif de l'offre de services aux entreprises développé par Lyon Vision Mode et participe à l'affirmation de l'image de l'agglomération en tant que territoire de mode et de création. Il est également un élément moteur d'une politique de redynamisation des pentes de la Croix-Rousse.

L'association du village des créateurs du passage Thiaffait met à disposition des jeunes entreprises de mode des ateliers, un centre de ressources partagées et propose à ses résidents et adhérents diverses prestations (accompagnement individuel, formations, promotion et communication, actions commerciales, événements, etc.).

Par délibération du 27 mars 2006, la Communauté urbaine a décidé d'apporter son concours au fonctionnement du village des créateurs du passage Thiaffait dans le cadre de son programme annuel d'activités. Une convention de partenariat triennale a été signée le 19 mai 2006 entre la Communauté urbaine et le village des créateurs du passage Thiaffait.

#### **Bilan des actions 2007**

A la fin 2007, 45 entreprises étaient soutenues par le village des créateurs (10 entreprises en résidence au passage Thiaffait et 35 adhérents).

Le village des créateurs a été labellisé Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (L\_VE) en octobre 2007. Une quarantaine de porteurs de projets ont été reçus et orientés dans le cadre de L\_VE.

La professionnalisation du suivi de l'activité des entreprises du village des créateurs a été poursuivie avec des rendez-vous mensuels individualisés et des actions de formations spécifiques. Les partenariats avec les grands magasins ont également été développés : une vingtaine de marques ont participé à des opérations de commercialisation dans un grand magasin.

Par ailleurs, une évaluation des actions conduites par le village des créateurs a été réalisée par un prestataire. Elle a permis de mettre en avant la consolidation croissante des entreprises et des emplois et la pérennisation des activités, la qualité de l'accompagnement proposée, la notoriété vis-à-vis des professionnels et l'attractivité de la vitrine que constitue le village des créateurs. Le diagnostic réalisé a conduit à des premières préconisations pour un plan de développement à moyen terme (en terme de différenciation, politique de recrutement, visibilité).

Le plan d'actions 2008 tient compte de ces premières préconisations, avec :

- un partenariat renforcé avec les grands magasins,
- l'amplification du concours talents de mode, concours des nouvelles entreprises de mode dont la première édition a eu lieu en 2007,
- la participation du village des créateurs au salon prêt-à-porter de Paris,
- la tenue d'une exposition dans les locaux de la Communauté urbaine à Paris avec espace show-room pour les rendez-vous presse et commerciaux des créateurs du village,
- l'envoi d'un mailing mensuel avec toutes les opérations commerciales et événements grand public à un fichier de 500 contacts qualifiés.

L'association du village des créateurs participera également, lors de la biennale du design de Saint Etienne en novembre 2008, à la mise en œuvre d'un espace mode qui présentera le concept du village des créateurs et mettra en scène une douzaine de créateurs résidents et adhérents.

Le budget prévisionnel 2008

Libellés	Montants (en € TTC)
<b>Dépenses</b>	
personnel (salaires, taxes)	156 000
loyer, assurances, entretien, fournitures	69 000
prestations conseils, formations,	40 000
exposition mode biennale design Saint Etienne	40 000
salons, expositions, communication	56 000
frais financiers	35 000
<b>total</b>	<b>396 000</b>

<b>Recettes</b>		
mécénat (dont biennale du design)		42 000
ville de Lyon		20 000
Communauté urbaine	plan de développement	150 000
	biennale du design	20 000
région Rhône-Alpes		140 000
conseil général du Rhône		1 000
contributions des créateurs		19 000
autres (location, événementiel, etc.)		4 000
<b>total</b>		<b>396 000</b>

Les partenariats privés en nature, développés par le village des créateurs en 2008, ne figurent pas dans le bilan comptable. Ils peuvent être valorisés à hauteur de 80 000 € pour 2008.

La Communauté urbaine participerait à hauteur de 170 000 € dans le programme 2008.

L'évaluation de l'action de l'association, en 2008, concernerait des critères portant sur le développement de l'activité économique des entreprises résidentes : évolution du chiffre d'affaires, pérennité de l'entreprise, etc. ;

Vu ledit projet d'avenant n° 2 ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 170 000 € à l'association du village des créateurs du passage Thiaffait pour le programme d'actions 2008.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer l'avenant n° 2 à la convention triennale 2006-2008 avec l'association du village des créateurs du passage Thiaffait précisant les modalités de versement suivantes : 70 % versés dans un délai global de 45 jours suivant réception, par la Communauté urbaine, du certificat de notification dudit avenant à l'association et un deuxième versement de 30 % sur demande de l'association et remise d'un bilan des actions réalisées dans le cadre du programme 2008.

**3° - Ces dépenses** seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et 2009 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 0862 selon la répartition suivante : 70 % en 2008, soit 119 000 € et 30 % en 2009, soit 51 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 juin 2008.**